

Points de vigilance : Informations importantes aux Dirigeants

L'affichage obligatoire dans le dojo

Articles du Code du sport (R.322-4 et R.322-5)

- Copie des **diplômes** et titres des personnes exerçant contre rémunération
- Copie des **cartes professionnelles*** de ces mêmes personnes (ou attestations de stagiaires article R332-5 du code du sport) * *Les cartes professionnelles sont à renouveler tous les 5 ans*
- Copie de **l'attestation du contrat d'assurance** en responsabilité civile
- Affichage des numéros d'urgence (article R322-4 du code du sport)
- **Affichage renforcé contre les violences**
- Le décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 impose d'afficher, dans les 6 mois à partir de la parution du décret, **de manière visible**, les dispositifs permettant de signaler, recueillir les témoignages, orienter et d'accompagner les victimes ou témoins. **tél. 119 de l'enfance en danger, n° tél. 3018 pour les cyber-violences, 114 pour les personnes sourdes et malentendantes**

Affiches et documents :

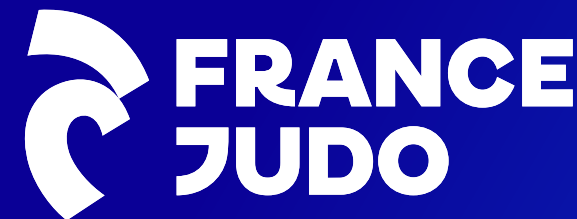
Site fédéral : Prévenir les dérives Documents

Kit communication et signal-sport.gouv

Où trouver les explications ? Page 23 du Guide du dirigeant



L'assurance des dirigeants



L'établissement de la licence du/de la Président.e de l'association déclenche **les garanties attachées à l'association** par le contrat groupe souscrit par la FFJDA auprès du nouvel assureur « Assurances – MARSH S.A.S »

Où trouver les explications ?

- Page 17 du Guide du dirigeant
- Site fédéral [Lien Assurance Affiliation](#)

Le ou la Président.e devra donc être licencié.e en priorité, avant le début du premier cours, ainsi que les membres de son comité directeur.

Les séances d'essai (Enfants & Adultes)

Ne prenez pas de risques : Utilisez LA CARTE DÉCOUVERTE

- Couverture d'une **assurance** responsabilité civile
- et accident corporel le temps des séances déclarées.
- Bon pour **1 à 3 séances gratuites**
- **Enfants et adultes**
- Essai du **judo**, le **jujitsu** ou le **taïso**.

Où trouver les explications ?

- **Page 19 du Guide du dirigeant**
- <https://www.ffjudo.com/essayer-le-judo>



TOUS AU JUDO !

CARTE DÉCOUVERTE

ESSAIE LE JUDO DANS UN CLUB PRÈS DE CHEZ TOI !

ENTRE DANS LE GAME

REJOINS L'AVENTURE

JE TÉLÉCHARGE MA CARTE DÉCOUVERTE

Journées portes ouvertes

Vérifier les conditions sur le site
fédéral avec le nouvel assureur AXA

- Un club affilié peut réaliser une opération Journée portes ouvertes jusqu'à **10 journées dans la saison sportive** (10 journées avec la possibilité de les regrouper sur 2 jours consécutifs au maximum). Pour que le club et les pratiquants non licenciés soient assurés, une déclaration doit obligatoirement être effectuée à l'ASSURANCE **au plus tard 48 h avant la manifestation**, précisant la date, les horaires, le lieu et le nombre approximatif de participants.

Où trouver les explications ?

- Page 19 du Guide du dirigeant
- Site fédéral [Lien Assurance Affiliation](#)



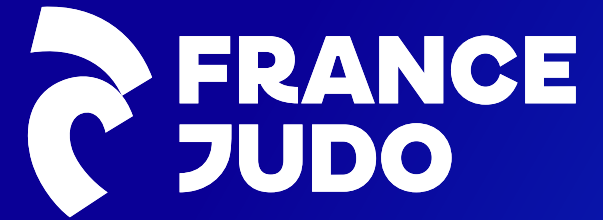


2026 - 2027

Soyez prêt pour utiliser le Pass'Sport dans votre compte Asso

- Mettre à jour les « données » sur votre club.
- Déposer l'attestation d'affiliation qui se trouve dans votre espace Extranet du club, rubrique « Documents du club »
- Le pass Sport est une aide financière de 70€ pour s'inscrire dans un club
- **QUI EST CONCERNÉ en 2026 ?**
- Le Pass'Sport est une aide de 70 € proposée par l'État pour encourager la pratique sportive en club. Elle permet de réduire le coût d'une inscription dans une association ou une structure sportive.
- Le dispositif s'adresse aux jeunes de 6 à 17 ans bénéficiaires de l'ARS, aux enfants et adultes en situation de handicap (AEEH, AAH), ainsi qu'aux étudiants boursiers de moins de 28 ans.

Le certificat médical (1/2)



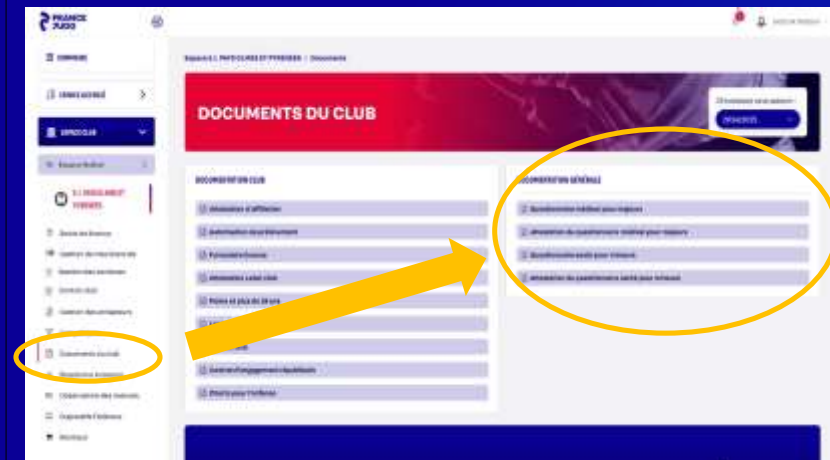
Il est inutile d'exiger un certificat médical systématiquement !

Le texte qui le régit s'inscrit dans le cadre de **mesures de simplification** visant à libérer du temps médical aux médecins en limitant leurs tâches administratives. Il faut donc tout simplement se **conformer à la loi**.

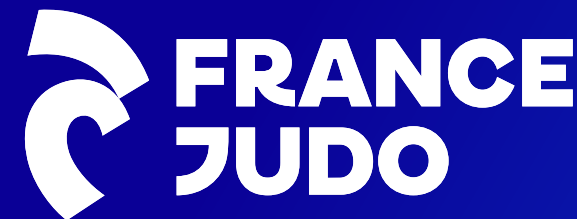
Où trouver les explications ?

- **Page 16 du Guide du dirigeant**
- Sur votre espace Extranet Club – Documents du club

[Site FFJDA: Le certificat médical](#)



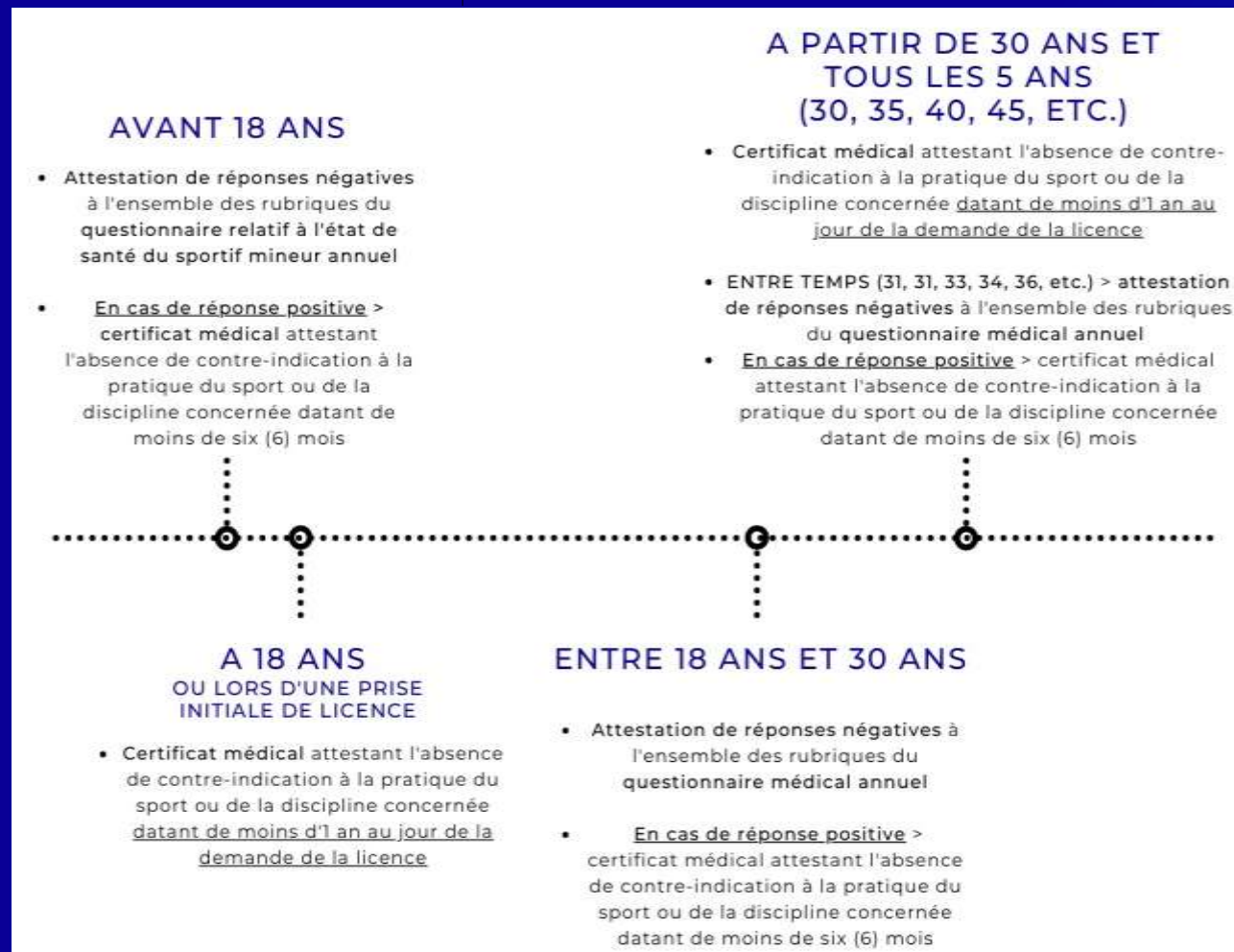
Le certificat médical (2/2)



Document à fournir :

Le licencié doit ramener au club uniquement l'attestation* du questionnaire médical ou, dans les cas spécifiés ci-dessous, un certificat médical. (*dans les cas ou le licencié ou son parent saisi en ligne sa demande de licence, le cochage de la case attestation vaut attestation.)

Saison 2026-2027



Le Nouveau Guide du Dirigeant

Document à consulter et à télécharger !

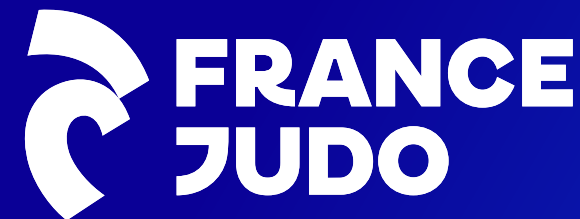
Il contient très souvent les réponses à nos questionnements.

Où le trouver ?

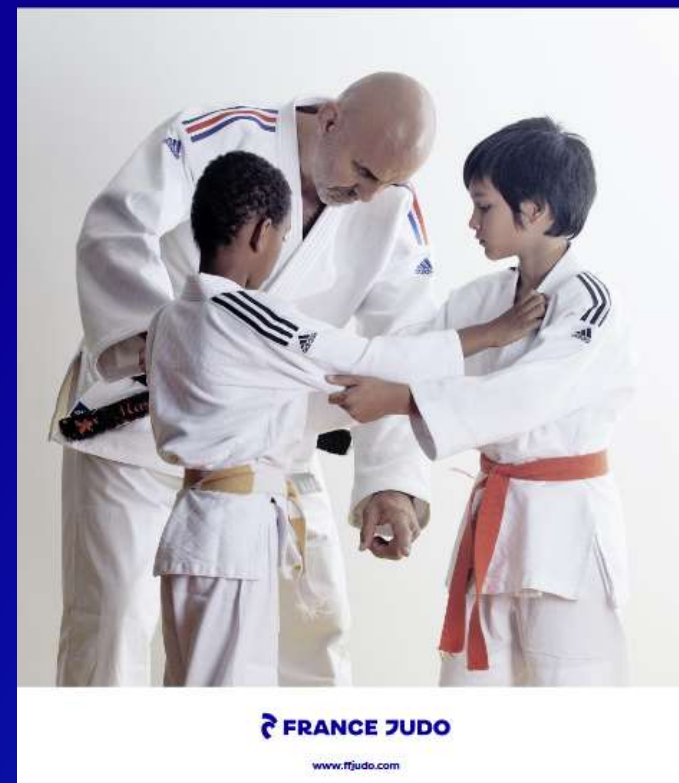
- Sur le site de la F.F.J.D.A. France JUDO. [Accéder au Guide du dirigeant](#)
- Sur votre espace **Extranet Club** – Documenthèque Fédérale - Guide du dirigeant



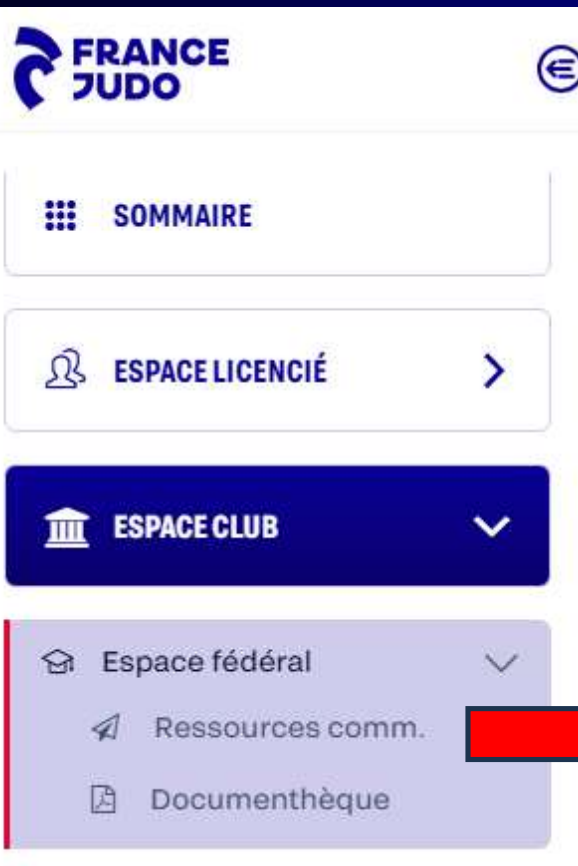
Saison 2026 – 2027



GUIDE DU DIRIGEANT



Découvrez la nouvelle campagne de rentrée 2026-2027 !



Découvrez la nouvelle campagne de rentrée 2026-2027 !

Nouvelle campagne de rentrée 2026-2027 : "Entre dans le Game"



Visionnez dès maintenant le clip officiel de la campagne !



VOIR LA VIDÉO



Affiche Version #1 [Affiche Format A3](#)



Affiche Version #2

Kit de rentrée des clubs 2026-2027



Contenu du kit de rentrée :

- ☐ Un cadre Instagram pour vous prendre en photo sur les forums de rentrée
- ☐ Le nouveau kakémono du code moral
- ☐ 1 affiche Kodomo code moral

自他共栄

JITA KYOEI

PROSPÉRITÉ MUTUELLE

Pour une proximité avec les clubs
Très bonne saison à vous !

Réalisé par la commission nationale de la formation des dirigeant.e.s

Jocelyn DÉGEILH, Sandrine GALOPIN, Sylvia BOURDIER, Luc BELAUD, Patrice CADOR